

Travaux de la Chambre

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime et la motion ne peut donc être mise en délibération.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je prends de nouveau la parole en conformité de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire pressante dont l'étude s'impose d'urgence. Étant donné que l'accord conclu le 24 novembre 1972 entre le gouvernement du Canada et la Société de développement de la baie James constitue une déclaration dans laquelle le gouvernement prend parti pour la Société de développement de la baie James, je propose, avec l'appui du député de Timiskaming (M. Peters):

Que la Chambre condamne l'action du gouvernement qui, en concluant un accord avec la Société de développement de la baie James, s'est dans les faits enlevé tout moyen de prendre publiquement parti pour les Indiens dans leur lutte contre cette société.

M. l'Orateur: Je suis sûr que le député comprendra qu'une motion ainsi présentée, avec un tel préambule, n'est guère recevable. J'ai rappelé aux députés à de nombreuses reprises que, étant donné que l'article 43 ne prévoit aucun débat sur ces motions, ils ne doivent pas essayer de glisser une argumentation sous forme de préambule; mais je vais demander s'il y a unanimité. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'EXPOSÉ MINISTÉRIEL DE LA NOUVELLE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources se propose de faire une déclaration à la Chambre lundi. D'après les entretiens que j'ai eus, on consentirait à ce que la Chambre ordonne de revenir à l'appel des motions à 5 heures lundi afin d'entendre la déclaration et les répliques et, si la chose est souhaitable, à diviser la période des questions en deux parties comme nous l'avons fait la dernière fois. J'insisterai auprès du ministre qui, j'en suis sûr, y consentira, pour qu'il remette copie de sa déclaration aux porte-parole de l'opposition dans un délai raisonnable avant 5 heures.

M. l'Orateur: Y consent-on?

M. Bell: Nous sommes d'accord.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous sommes d'accord, monsieur l'Orateur, et nous espérons que le ministre aura quelque chose à dire.

M. l'Orateur: Si je comprends bien, la Chambre consent donc à ordonner que l'on revienne à l'appel des motions à 5

[M. l'Orateur.]

heures lundi après-midi, après les 20 premières minutes de questions au début de la séance et les 20 dernières après la déclaration du ministre, aux termes de l'article 43 du Règlement.

* * *

[Français]

LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

CHANGEMENT DU NOM DE LA CIRCONSCRIPTION D'OTTAWA-EST EN CELUI D'OTTAWA-VANIER

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Est): demande à présenter un bill intitulé «Loi concernant la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales».

Des voix: Expliquez-vous.

M. Gauthier (Ottawa-Est): Monsieur l'Orateur, ce bill a pour but de changer le nom de ma circonscription en celui d'Ottawa-Vanier. Les frontières de la ville de Vanier, comme on le sait, sont entièrement comprises dans ma circonscription. La ville de Vanier a été nommée en l'honneur d'un grand Canadien, ancien gouverneur général, et c'est avec plaisir, monsieur l'Orateur, que je présente ce bill.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

L'ATTRIBUTION DES PRODUITS PÉTROLIERS AUX GROSSISTES—LES INSTANCES DU CANADA AUPRÈS DE L'ARABIE SAOUDITE ET ABU-DHABI

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question qui découle de sa déclaration d'hier soir à savoir que, à moins d'une nette amélioration des ravitaillements, il y aura cet hiver une répartition du pétrole aux grossistes. Peu importe que cela constitue une déclaration politique qui aurait dû être faite à la Chambre. Je demande tout simplement au premier ministre si l'on envisage d'appliquer cette répartition à l'ensemble du pays ou seulement à certaines régions.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ...

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, j'ai fait une déclaration en termes assez généraux pour deux raisons. En premier lieu, je ne voulais pas donner trop de précisions en présentant des annonces de politique qu'il aurait mieux valu faire à la Chambre et, deuxièmement, ces questions mêmes font aujourd'hui, à Toronto, l'objet d'entretiens entre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et ses homologues provinciaux, et nous ne voulons pas faire une annonce précise tant qu'il n'aura pas exposé son point de vue aux provinces et que nous n'aurons pas reçu leurs réponses.